

Rome, le 31 août 2015,

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
pour la zone Europe du Sud-Est
*Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie,
Grèce, Israël, Italie, Jérusalem, Macédoine, Roumanie, Serbie,
Slovénie, Turquie*

À

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
s/c
Mesdames et Messieurs les Proviseurs

Réf. : 2015-2016 / 02 / PK

Je souhaite une bonne reprise à tous les personnels, enseignants et non enseignants. Succédant à ma collègue Isabelle PICAULT, je travaillerai dans la continuité de l'action engagée. J'ai mesuré l'investissement des équipes dans des projets inscrits dans le cadre des missions de l'AEFE. J'ai également apprécié le dialogue de confiance instauré avec les équipes, particulièrement nécessaire dans la gestion de situations complexes et le suivi efficace de leur responsable pédagogique.

Après le mot d'accueil qui vous a été transmis le 28 août 2015, je vous adresse, comme convenu, la première note de liaison qui regroupe les **priorités pédagogiques** retenues par le Ministère de l'Éducation nationale et les directives de l'agence et des **éléments à caractère administratif** sur le fonctionnement de notre zone.

L'année scolaire 2015-2016 verra la mise en œuvre des nouveaux programmes de l'école maternelle et de ceux de l'enseignement moral et civique. Le processus de consultation se poursuivra cette année par la présentation des nouveaux programmes de l'école élémentaire. Ces évolutions constituent des enjeux pédagogiques importants pour la scolarité des élèves et l'évolution des pratiques professionnelles des enseignants. Le site internet de zone qui pourra être présenté aux enseignants lors des réunions de rentrée intégrera progressivement ces évolutions.

Sur le plan des ressources humaines, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux collègues directeurs notamment à Tirana, Tel Aviv et Jérusalem. Skopje dont le cycle I a été homologué cette année devient le 14^{ème} pays entrant dans la zone. Une seconde EMFE intègre également le réseau, elle sera basée à Bucarest ; je leur souhaite, comme à tous les nouveaux arrivants, la bienvenue.

Mon action s'inscrit dans le cadre des directives nationales définies par le Ministère de l'Éducation nationale et le service pédagogique de l'AEFE. Offrir un parcours de réussite à chaque élève, respectueux des rythmes et des capacités de chacun, renforcer la transmission des valeurs de la République et développer, particulièrement sur nos écoles, l'ouverture sur l'Europe et le monde sont des priorités, j'y serai particulièrement attentif. J'accorderai également cette année une part de mes missions à l'explicitation et à la mise en œuvre des programmes de l'école maternelle comme l'a initié Isabelle PICAULT à Athènes et à Florence. Les programmes en cours à l'école élémentaire sont en vigueur jusqu'à la rentrée 2016. J'attire l'attention des équipes sur l'importance de la continuité des parcours et la cohérence des enseignements dans le cadre du socle commun redéfini. Enfin, la notion de climat scolaire qui revêt désormais un caractère essentiel au bon fonctionnement de toute communauté scolaire méritera également notre attention.

C'est désormais à vos côtés que je continuerai le travail engagé dans un climat d'écoute et d'ouverture au service des élèves qui nous sont confiés. J'espère faire bientôt votre connaissance lors de mes missions d'école. Cordialement à tous et bonne rentrée.

Philippe KEREBEL

Objectifs retenus pour cette année scolaire

Les orientations pour notre zone s'inscrivent dans les priorités du Ministère de l'Education Nationale définies par la circulaire de rentrée 2015 ainsi que celles retenues par l'AEFE dans le Plan d'Orientation Stratégique 2014-2017. Les rapports de mission établis au cours des années précédentes sont bien évidemment des éléments essentiels pour une déclinaison locale de l'ensemble des directives mentionnées.

Références MEN :

- + *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république.*
- + *Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 concernant le nouveau socle commun.*
- + *Décret n°2014-1377 du 18/11/2014 : suivi et accompagnement pédagogique des élèves.*
- + *BO spécial n°2 du 26 mars 2015 relatif au nouveau programme de l'école maternelle.*
- + *Circulaire de rentrée 2015 n° 2015-085 du 03 juillet 2015.*
- + *Circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 sur les directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires.*

Références AEFE :

- + *Plan d'orientation stratégique 2014-2017 de l'AEFE*
- + *Circulaire des langues de l'AEFE du 11/09/2012- Nouvelle édition en ligne juillet 2015*

➤ Les priorités du Ministère de l'Education Nationale :

La loi de refondation de l'école aborde sa troisième année de mise en œuvre et renforce très nettement la constitution de **parcours scolaires au service de la réussite de l'élève** :

- Parcours cohérent dans le cadre du socle commun rénové
- Parcours dans le cadre du futur cycle III et pérennisation du conseil école /collège
- Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC)
- Parcours citoyen fondé sur les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique
- Parcours linguistique remanié...

Sur le plan pédagogique, cela nécessite une organisation des enseignements en équipe de cycles pour assurer la **continuité des apprentissages**. Cela impose une planification particulièrement rigoureuse des obligations réglementaires de service (108 heures).

Le principe retenu d'une **école inclusive** nécessite la prise en compte des spécificités et des capacités de chaque élève. A ce titre, le décret n°2014-1377 du 18/11/2014 relatif au **suivi et à l'accompagnement des élèves** guide l'action pédagogique des enseignants. Pour les **élèves à besoins spécifiques**, de nouveaux outils sont à prendre en compte : le **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** répond aux élèves relevant de troubles des apprentissages, le **GEVAS-CO**, est une évaluation des besoins particulièrement importante pour instaurer le dialogue avec les familles.

La réflexion massivement engagée nationalement dans le cadre **des rythmes scolaires** doit interroger la **pertinence de l'organisation des enseignements** et plus spécifiquement **les emplois du temps** sur chaque territoire, afin de mettre les élèves dans les meilleures conditions de réussite.

De nouvelles **modalités d'évaluation** sont définies dans leurs principes à certaines étapes de la scolarité primaire : **l'observation** dans le cadre du nouveau programme de **l'école maternelle** applicable à la rentrée ; une **évaluation diagnostique** en Français et en mathématiques **en début de CE2** à partir d'une banque d'outils mise en ligne au premier trimestre de l'année scolaire 2015/2016.

L'école, comme creuset de la citoyenneté, contribue à la **transmission des valeurs de la république**. Une présentation de la charte de la laïcité est une entrée préconisée, mais l'apprentissage de la citoyenneté doit surtout se vivre au quotidien ; à l'école primaire cela peut prendre différentes formes et s'appuyer outre l'enseignement moral et civique sur les valeurs sportives (charte signée en avril 2015 avec l'USEP), le fonctionnement coopératif, l'éducation aux médias, l'égalité filles / garçons. Pour réussir, les équipes ont besoin de l'ensemble **des partenaires mobilisés** sur leur territoire respectif et **en premier lieu les parents** dans le cadre d'un **climat scolaire** fondé sur des **règles explicites** et **partagées**.

L'ouverture sur l'Europe et le monde nous met en première ligne et offre un éventail particulièrement large à travers les **APP monde** mises en œuvre par certaines équipes ou les projets récemment initiés tels que « **portraits d'Europe** ». La mutualisation des ressources sur le site Europe ZESE récemment remanié sera un objectif à intégrer répondant notamment au développement du numérique. Pour répondre à ces exigences, les équipements au sein des différentes structures et surtout l'usage pédagogique qui en est fait seront particulièrement observés lors de mes missions.




Ces points essentiels feront l'objet, en concertation avec vous, d'un suivi bienveillant et constructif avec l'objectif commun de proposer le meilleur service aux élèves et à leurs familles.

➤ **Les priorités de l'AEFE pour ses établissements :**




Elles sont définies en rubriques et par actions dans le Plan d'Orientation Stratégique 2014-2017 de l'agence et consistent prioritairement à **renforcer l'excellence et viser la réussite de tous** dans chacun de nos établissements, à transmettre aux élèves une **éducation citoyenne, plurilingue et pluriculturelle**, signature de notre réseau.

Le POS retient trois axes essentiels, que je vous invite à lire ou relire attentivement. Il est consultable sur le site de l'Agence :

1. Relever les nouveaux défis à travers trois orientations :

-  *Excellence éducative du réseau homologué pour la réussite de tous les élèves*
-  *Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève,*
-  *Aller plus loin avec le numérique.*

2. Construire ensemble à travers 3 orientations :

-  *Perfectionner le pilotage du réseau,*
-  *Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger,*
-  *Développer la coopération avec le pays d'accueil.*

3. Dessiner l'avenir par le développement stratégique du réseau.

➤ **Les priorités de travail pour la zone Europe du Sud Est en 2015 / 2016**

Elles s'inscrivent dans **le projet de zone** élaboré pour la période **2014/2017** qui se veut un cadre à l'action collective sur la zone Europe du Sud-Est et constitue un outil de travail commun issu d'une démarche participative. Il doit permettre de nourrir les politiques des établissements, fédérer des initiatives « Zone » et renforcer le sentiment d'appartenance à un espace qui partage les mêmes valeurs. J'en rappelle ici les grandes lignes :

Axe 1- L'excellence éducative pour chaque élève

- Poursuivre et consolider la mise en œuvre de l'École du socle
- Promouvoir les sciences
- Utiliser le numérique pour se former, individualiser les apprentissages, expérimenter, représenter, partager et communiquer
- Enrichir les compétences plurilingues et pluriculturelles
- Améliorer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques

Axe 2 – « Vivre » et « Grandir » ensemble dans un établissement

- Construire une vie scolaire harmonisée de la maternelle au lycée intégrée dans son environnement
- Rendre les lycéens acteurs de la politique d'établissement, de la zone et du réseau
- Développer des compétences culturelles via le patrimoine
- Promouvoir les valeurs de la République et l'éducation citoyenne
- Promouvoir la mobilité des lycéens pour une ouverture culturelle et linguistique

Axe 3 – La professionnalisation des organisations et des acteurs

- Améliorer l'information des élèves sur l'enseignement supérieur français par une professionnalisation des acteurs
- Améliorer la formation des personnels par une meilleure analyse des besoins et des réponses plus adaptées permettant de faire évoluer les pratiques
- Partager la culture de la gouvernance

Je vous rappelle en annexe les priorités déclinées par l'IEN pour l'exercice précédent qui restent d'actualité afin de permettre aux nouveaux collègues d'en prendre connaissance et à tous d'y faire référence dans leurs travaux en équipe d'école.

Informations générales

1. Mission d'évaluation et d'inspection :

Je reprendrai cette année la même procédure d'évaluation et d'inspection dans vos écoles que celle qui était en cours, en vous faisant parvenir avant chaque mission un courrier ainsi que des documents préparatoires à la mission, aux inspections et aux visites conseils. Une note spécifique à l'inspection vous sera transmise courant septembre.

2. Plan Régional de Formation 2015-2016 :

Le plan régional de formation 2015-2016 a été conçu lors du séminaire des directeurs d'école et des chefs d'établissement en février 2015 à Sofia. Il a été validé par l'Agence et sera consultable sur le site AEFÉ. L'établissement mutualisateur, par l'intermédiaire d'Alexandra JARRY assistante du proviseur du Lycée Chateaubriand en charge du PRF vous a d'ores et déjà transmis l'ensemble du plan ainsi que les fiches de présentation de chaque stage pour lecture et commentaires éventuels avant son bouclage définitif.

- Le séminaire de rentrée des directeurs est prévu les **14/15 et 16 octobre 2015 à Istanbul.**
- Les premiers stages programmés nécessiteront une réactivité particulière.

Informations administratives

Les coordonnées du bureau régional de l'Inspection :

Tout courrier sera adressé à l'attention de :

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
Ambasciata di Francia
Piazza Farnese, 67
00186 – Rome (Italie)

Téléphone : 00 39 06 686 015 78 (assistante IEN)
00 39 06 686 015 74 (bureau de l'IEN)

Les communications électroniques à privilégier se feront aux adresses suivantes :

IEN : Philippe KEREBEL philippe.kerebel@diplomatie.gouv.fr ou ien.rome.aefe@gmail.com

Assistante IEN : Béatrice BONNEVAL-GIRAUD beatrice.bonneval-giraud@diplomatie.gouv.fr

Correspondance administrative :

Les enseignants sont sous l'autorité du seul chef d'établissement, sauf instructions précises contraires, le courrier suit **la voie hiérarchique**. Ne traiter qu'un seul objet par lettre.

Rappel des documents à retourner et des dates fixées

Documents à renseigner par les nouveaux personnels et ceux qui ont vu leur situation évoluer :

La fiche individuelle de renseignements (FIR) est à compléter en **version numérique** et à transmettre au Directeur pour envoi groupé par voie électronique au bureau de l'IEN **pour le 15 septembre 2015**.

Documents à renseigner par les directeurs:

- La fiche école transmise dans le courrier d'accueil à **transmettre pour le 15 septembre 2015**.
- Le tableau indicatif des obligations réglementaires de service (108 H) pour l'école sur l'année scolaire avant fin septembre.

Je vous demande de nous informer de tout changement de calendrier au début ou en cours d'année scolaire.

Excellente rentrée à tous !!!